

Rapport préliminaire au budget 2019

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

Table des matières

0	Synthèse	3
1	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	3
1.1	Généralités	3
1.2	Amortissements	3
1.2.1	Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)	3
1.2.2	Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)	4
1.2.3	Nouveau patrimoine administratif	4
1.2.4	Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)	4
1.3	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	4
2	Commentaires	4
2.1	Généralités	4
2.2	Emprunts communaux	5
2.3	Investissements	5
2.4	Compte de résultats	6
2.4.1	Commentaire de l'évolution des charges de personnel	6
3	Résultat	9
3.1	Vue d'ensemble	9
3.2	Résultat du compte global	9
3.2.1	Compte de résultats	9
3.2.2	Compte des investissements	9
3.2.3	Résultat du financement	10
3.3	Résultat du compte général	10
3.4	Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »	11
3.5	Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »	11
3.6	Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »	12
3.7	Résultat du financement spécial « Electricité »	12
3.8	Résultat du financement spécial « Telereseau »	13
4	Compte de résultats	14
4.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières	14
	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions	15
5	Etat des capitaux propres	16
5.1	Evaluations	16
5.2	Commentaire des évaluations	17
5.2.1	Financements spéciaux (GM 290)	17
5.2.2	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)	17
5.2.3	Préfinancements (GM 293)	17
5.2.4	Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)	17
5.2.5	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)	17
5.2.6	Excédent ou découvert du bilan (GM 299)	17
6	Proposition du conseil communal	18
7	Approbation du budget	20

Rapport préliminaire au budget 2019

0 Synthèse

Se fondant sur le règlement d'organisation de la commune de La Neuveville, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2001, le budget de fonctionnement relève de la compétence du Conseil général pour autant que la quotité d'impôt, voire la taxe immobilière ne soient pas modifiées. Il n'est pas proposé de modifications pour le budget de l'exercice 2019.

Pour fixer l'impôt sur le revenu, nous nous sommes basés sur les statistiques de juillet 2018 à 8.014mio incluant les nouveaux immeubles de Prapion et Bellago, ainsi qu'une hausse de 1.6% selon les informations reçues par le Canton et avons opté pour un montant modéré à savoir 8.3mio.

Quant aux impôts perçus auprès des personnes morales, nous pouvons confirmer que la situation économique évolue positivement si bien qu'une légère augmentation est envisageable. Notons qu'un petit nombre d'entreprises contribuent pour plus de 90% des CHF 700'000 budgétisés.

L'école des Collonges a été activée dans nos comptes fin 2017 et le montant total des amortissements liés à cette construction se monte à CHF 388'000 pour l'exercice 2019. Nous prélevons la somme de CHF 300'000 sur le fonds des immeubles administratifs, ainsi la charge nette se monte à CHF 88'000 pour le budget 2019.

Le nombre d'employés de la Commune reste stable : 76 personnes, représentant 59.79.

Le soutien aux sociétés sportives et aux associations culturelles reste fort car il est apprécié des citoyens et constitue un élément d'attractivité de nouveaux habitants.

Le catalogue des investissements, respectivement la planification, renseigne sur l'évolution de la situation financière de la commune. La charge d'amortissement ne fera que croître jusqu'en 2029, date à laquelle les amortissements d'avant MCH2 se termineront (CHF 348'748).

L'équilibre budgétaire, même s'il ne peut pas être atteint au budget 2019, reste une priorité pour la commission des finances ainsi que pour le Conseil municipal. Nous analysons les différentes stratégies d'économie en vue de réaliser des économies de fonds. Notre excédent du bilan reste relativement important à plus de 5mio et d'après nos prévisions, il pourrait être amputé de 1.1mio ces 5 prochaines années selon l'outil de planification financière.

Le budget 2019 proposé a été élaboré avec une quotité d'impôt de 1.65, une taxe immobilière de 1.2‰ et des taxes communales inchangées par rapport à 2018. Pour rappel, les taxes sur les ordures ainsi que celle sur l'assainissement avaient été baissées dès l'exercice 2018.

1 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

1.1 Généralités

Le budget 2019 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

1.2 Amortissements

1.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2014 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2:

Le patrimoine administratif existant de	CHF 5'579'959.20
est amorti dans un délai de	16 ans
Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2014 et jusqu'à la fin de l'exercice 2029	

Le taux d'amortissement annuel qui en résulte est de	6.25%
Soit	CHF 348'747.50

1.2.2 Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

Patrimoine administratif dans les domaines de l'assainissement:

Amortissement linéaire à raison des attributions au financement spécial «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2.

Le patrimoine administratif de l'assainissement était entièrement amorti au 1^{er} janvier 2014.

1.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

1.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré,

- a) le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
- b) les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Le compte de résultats enregistre un excédent de charges. Aucun amortissement supplémentaire n'est donc inscrit au budget 2019.

1.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 50'000 (au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo). Il suit à cet égard une pratique constante.

2 Commentaires

2.1 Généralités

Le Conseil municipal propose un budget réaliste. La commission des finances a participé à son élaboration et s'est prononcée favorablement sur le projet présenté. Néanmoins, elle a constaté l'existence d'un déficit structurel, qui reste supportable pour autant que la maîtrise des charges reste sous contrôle. Les réserves au bilan offrent une certaine marge de manœuvre.

L'organisation générale de l'administration et des services reste inchangée dans ses grandes lignes.

Les revenus sont également budgétisés de façon stable.

Le projet de budget de fonctionnement 2019 est établi en tenant compte des éléments suivants :

Quotité d'impôt	1.65 dès le 1er janvier 2012
Taxe immobilière	1.2‰
Service de défense	Taxe d'exemption supprimée dès 1998 -> décision du Conseil Général
Enlèvement des ordures et déchets	Taxe de base par ménage CHF 14.00 par mois
Taxe d'épuration	Le prix du m3 est de CHF 1.20

2.2 Emprunts communaux

Nous avons réduit les emprunts communaux de 1mio en remboursant notre dette auprès de la Suva. Le montant global se monte à 11.2mio lequel est réparti pour 5.7mio auprès de la BCBE et de 5.5mio auprès de Postfinance.

La prochaine échéance au 30 juin 2020 est de 1.2mio auprès de la BCBE et si l'état de nos liquidités le permet, nous rembourserons cette dette.

Notre emprunt le plus onéreux est au taux de 1,59% et arrivera à échéance en 2026.

2.3 Investissements

Le catalogue des investissements ainsi que le tableau officiel de la planification 2019 – 2023 (annexes II et III) renseignent sur l'évolution probable de la situation financière de la commune.

Cet outil de conduite indispensable pour l'exécutif communal, fournit aussi des informations importantes à l'organe législatif. Il représente également un système de détection précoce d'éventuelles évolutions financières défavorables des finances communales.

Le montant total des investissements 2019 - 2023 se monte à CHF 17'880'212. Le montant des investissements financés par l'impôt se monte à CHF 12'175'212.

Plusieurs projets importants figurent dans le catalogue, soit le plan directeur englobant le secteur de la Gare, le chauffage à distance, la rue du Port et la Zone de St-Joux.

Le Conseil municipal s'est fixé comme objectif 2019 de prendre la décision quant au fait de réaliser le projet du chauffage à distance étant donné que de ce projet découle l'aménagement de la place de la gare et la rénovation de la rue du Port. A noter que seuls les frais d'études du chauffage à distance ont été budgétisés, la réalisation devra impérativement être financée par un prestataire externe.

Une nouvelle planification de la réfection des routes communales a été intégrée pour la première fois dans le catalogue des investissements. Les premiers travaux seront effectués en 2019.

La modernisation du réseau électrique se poursuit à un rythme soutenu, en fonction des ressources de l'équipe.

Le catalogue des investissements ne comprend pas encore la rénovation de certains bâtiments communaux :

- Restaurant de la Plage, la Plage et son camping
- Buvette et vestiaires de St-Joux
- Maison Schenk -> rue des Mornets

Pour ces 3 bâtiments, nous avons fait établir des rapports et analyses en vue de préparer et financer une rénovation à moyen terme, afin de pouvoir incorporer ces projets dans nos budgets futurs.

Les charges induites apparaissent dans le tableau officiel. Rappelons qu'il est important que les projets qu'il mentionne soient réalistes et que leurs coûts soient les plus précis possibles. Les projets prévus pour 2019 doivent pouvoir être effectivement réalisés avec les ressources à disposition. Il est tenu compte des charges dans le budget 2019.

2.4 Compte de résultats

2.4.1 Commentaire de l'évolution des charges de personnel

Le Conseil municipal propose une augmentation de 1% dans le présent budget. Il est précisé qu'il s'agit bien d'une augmentation de la masse salariale globale et non d'une augmentation générale des salaires.

0. Administration générale

Dépenses nettes

BU19 CHF 1'296'700	BU18 CHF 711'400	2017 CHF 1'203'399
--------------------	------------------	--------------------

Nous avons changé la manière de comptabiliser les frais des immeubles. Les frais sont comptabilisés directement dans les immeubles respectifs. De ce fait, les prélèvements sur les fonds pour l'amortissement de l'école des Collonges pour l'entretien des immeubles ne viennent plus en diminution des charges de l'Administration générale et il en va de même pour la grande majorité des imputations.

Nous avons mis en place un système de contrôle interne (SCI) dans le courant de l'année 2018. Afin d'assurer un bon suivi et une mise à jour permanente de notre SCI, nous avons mandaté une société pour effectuer le testing annuel pour un montant de CHF 7'000.

Le projet d'archives historiques (documents à garder à vie obligatoirement) revient à CHF 81'000 au total dont CHF 27'000 sur l'exercice 2019.

Nous avons de plus en plus besoin de soutien de spécialistes en matière juridique afin de pouvoir répondre aux sollicitations des uns et des autres. De ce fait, nous avons augmenté cette position de CHF 10'000.

Le projet de GED (Gestion Electronique des Documents) engendre quelques coûts supplémentaires en matière de maintenance et d'hébergement informatique.

1. Sécurité publique

Dépenses nettes

BU19 CHF 619'200	BU18 CHF 150'529	2017 CHF 31'199
------------------	------------------	-----------------

Notre participation aux frais du syndicat des Sapeurs-Pompiers du Littoral neuchâtelois se monte à CHF 230'000. Cela correspond à une augmentation de plus de CHF 30'000 par rapport à notre budget 2018. Malheureusement, nous n'avons pas de grande marge de manœuvre afin de réduire les coûts de cette position si nous désirons garder un service de qualité et compétent pour nos habitants.

Pour la première fois, nous avons budgétisé les charges et revenus de l'APEA sous cette rubrique ce qui explique la grande différence par rapport aux années antérieures. Ces frais se trouvaient dans la rubrique sécurité sociale.

2. Formation

Dépenses nettes

BU19 CHF 2'575'100	BU18 CHF 2'590'986	2017 CHF 2'740'320
--------------------	--------------------	--------------------

La formation comporte principalement l'école Enfantine, Primaire et Secondaire, ainsi que les bâtiments scolaires, l'école à Journée Continue et la direction des Ecoles.

Hormis le fait que nous comptabilisons les frais et les recettes directement dans chaque école concernée (amortissements principalement), les frais de l'instruction sont stables par rapport à notre budget 2018 et en baisse par rapport à 2017 par le simple fait que nous avons comptabilisé deux années de frais de scolarité payés à d'autres communes.

3. Culture, sports et loisirs, Eglises

Dépenses nettes

BU19 KCHF 1'005'532	BU18 KCHF 1'003'255	2017 KCHF 947'124
---------------------	---------------------	-------------------

Ce département composé notamment de la culture (musée, bibliothèque, théâtre, culture) reste stable bien que nous ayons CHF 40'000 pour le transfert de notre fonds photos à Mémoire d'Ici à St-Imier, ainsi que CHF 50'000 pour l'entretien du Schlossberg.

Notre augmentation de subvention à la bibliothèque de CHF 13'000 permet à cette dernière un fonctionnement de plus en plus professionnel et lui permet de fournir des prestations appréciées de tous et toutes, jeunes et moins jeunes.

Nous avons aussi l'installation du Pumptrak à St-Joux (CHF 40'000), la rénovation du mur de baignade à St-Joux (CHF 50'000) et finalement certains petits aménagements des vestiaires et du restaurant de St-Joux (CHF 30'000).

La grue du port sera modernisée (CHF 50'000), montant qui sera pris sur le fonds de rénovation des ports.

Tous ces frais supplémentaires sont compensés par une diminution des imputations diverses (loyer, travail de la Voirie). En effet, nous avons revu le taux d'activité réel de nos services et donc ajusté les imputations.

4. Santé

Dépenses nettes

BU19 CHF 49'100	BU18 CHF 19'200	2017 CHF 16'866
-----------------	-----------------	-----------------

L'augmentation de CHF 30'000 est principalement liée à la subvention octroyée au SMAD, soit CHF 6 par habitant pour un total annuel de CHF 23'000.

5. Sécurité sociale

Dépenses nettes

BU19 CHF 3'182'755	BU18 CHF 3'682'538	2017 CHF 3'613'534
--------------------	--------------------	--------------------

La Sécurité sociale regroupe notamment l'agence AVS régionale, les avances des pensions alimentaires, l'animation Jeunesse (CAJ), la crèche, l'aide matérielle légale (prestations aux ayants droits), le service régional du service social et finalement la compensation cantonale des charges.

Nous notons une légère diminution des prestations aux retraités (-CHF 18'000) et une augmentation de la contribution des parents à la Crèche (CHF 36'000).

Afin de simplifier la lecture des comptes liés à l'aide sociale, nous pouvons dire que la dépense finale à charge de notre commune se monte à CHF 1'990'000 par rapport à CHF 1'979'250 aux comptes 2017.

Les charges du service social régional d'un montant de CHF 973'000 sont compensées à 100% par la contribution du Canton CHF 523'000, ainsi que la contribution de l'APEA CHF 450'000.

6. Transports et télécommunications

Dépenses nettes

BU19 CHF 1'060'200	BU18 CHF 1'036'885	2017 CHF 1'129'684
--------------------	--------------------	--------------------

Nous louons un nouveau local pour le matériel de la Voirie pour CHF 14'000 par année. Ce local a permis de mieux organiser le stockage de notre matériel et aussi de libérer un garage pour le Skater-Hockey afin que ce dernier puisse se débarrasser du vieux container qui leur servait de local matériel.

Nous avons de nouveaux amortissements de CHF 48'700 suite à l'activation des travaux effectués et terminés en 2017 et 2018 qui sont en partie compensés par un prélèvement de CHF 25'000 sur le fonds d'amortissement.

D'autre part, notre participation aux frais de transports publics cantonaux a lui augmenté de CHF 10'000.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Dépenses nettes

BU19 CHF 610'500	BU18 CHF 488'180	2017 CHF 466'331
------------------	------------------	------------------

Sont représentés ici les services traitements des eaux, gestion des déchets, des toilettes publiques, ainsi que le service de l'organisation du territoire.

Si les 3 services (eaux, eaux usées et déchets) n'impactent pas les comptes communaux, nous pouvons constater que malgré la réduction des taxes nous ne devons pas encore puiser dans les fonds de réserve.

L'augmentation de cette fonction est notamment liée à un engagement d'une durée de 10 mois au service du territoire (CHF 55'000) afin de permettre à ce service de traiter ses dossiers et de se mettre à jour.

L'entretien des falaises (CHF 20'000), ainsi qu'une augmentation d'imputation pour le service du Cimetière par la Voirie (CHF 20'000) sont les principaux changements.

8. Economie publique

Recettes nettes

BU19 CHF 198'350	BU18 CHF 116'200	2017 CHF 201'214
------------------	------------------	------------------

Nous ne faisons plus d'attribution au fonds d'entretien et de compensation du prix de l'énergie car ces fonds sont suffisamment dotés et en contrepartie nous prélevons CHF 81'000 pour compenser les charges d'amortissement. Ces deux actions nous permettent d'augmenter la dotation à la caisse générale de CHF 80'000 par rapport à notre budget 2018 et de rester stable par rapport à notre boucllement 2017.

9. Finances et impôts

Recettes nettes

BU19 CHF 10'200'737	BU18 CHF 9'566'773	2017 CHF 9'947'243
---------------------	--------------------	--------------------

Les revenus des impôts sont en légère hausse (CHF 310'000) suite à l'accroissement de la population. Nous suivons l'évolution de nos contribuables chaque mois et sommes confiants quant au montant budgété pour 2019.

Nous prévoyons de contribuer pour CHF 1'034'000 à la péréquation financière en 2019, soit CHF 92'000 de plus par rapport au budget 2018.

Excédents des charges de l'exercice : CHF 390'007.

3 Résultat

3.1 Vue d'ensemble

Vue d'ensemble		Budget 2019	Budget 2018	Comptes annuels 2017
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-278 006.70	-153 965.30	528 529.03
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-390 006.70	-358 520.30	0.00
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	112 000.00	204 555.00	528 529.03
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	9 240 000.00	8 978 533.00	9 271 056.10
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	808 000.00	751 000.00	619 973.50
Taxe immobilière (GM4021)	4021	740 000.00	744 500.00	728 337.30
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	0.00	0.00	2 957 516.60

3.2 Résultat du compte global

3.2.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	27 068 820.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	25 682 033.30
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-1 385 786.70
Charges financières (GM34)	CHF	234 000.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	461 780.00
Résultat provenant de financements	CHF	227 780.00
Résultat opérationnel	CHF	-1 158 006.70
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	22 000.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	902 000.00
Résultat extraordinaire	CHF	880 000.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-278 006.70

3.2.2 Compte des investissements

Dépenses d'investissement	CHF	1'601'012
Dépenses financées par les services	CHF	1'180'000

Investissements nets	CHF	2'781'012
-----------------------------	------------	------------------

3.2.3 Résultat du financement

Autofinancement

Résultat du compte global	90		CHF	-278 006.70
Amortissement du patrimoine administratif	33	+	CHF	1 016 672.70
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF	107 500.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF	-35 500.00
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	364	+	CHF	-
Rectifications, participations du patrimoine administratif	365	+	CHF	-
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF	-
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF	22 000.00
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF	-
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF	-902 000.00
Autofinancement			CHF	-69 334.00
<i>Investissements nets:</i>				
Résultat du compte des investissements	5./6		CHF	-

Résultat du financement	CHF	-69 334.00
--------------------------------	------------	-------------------

3.3 Résultat du compte général

Compte général

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	21 140 320.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	19 735 533.30
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-1 404 786.70
Charges financières (GM34)	CHF	234 000.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	461 780.00
Résultat provenant de financements	CHF	227 780.00
Résultat opérationnel	CHF	-1 177 006.70
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	22 000.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	809 000.00
Résultat extraordinaire	CHF	787 000.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-390 006.70

3.4 Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »

Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	142 000.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	142 000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	0.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	0.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	0.00

La totalité des charges de ce service est refacturée au TLN

3.5 Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »

Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	955 500.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	955 500.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	0.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	0.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	0.00

Les montants versés aux fonds d'équilibre de la tâche et de maintien de la valeur sont de CHF 0 par rapport à CHF 371'000 aux comptes 2017. Ces fonds étant suffisamment dotés, il ne nous semble pas nécessaire d'y ajouter des attributions.

3.6 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	513 000.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	625 000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	112 000.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	112 000.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	112 000.00

Malgré la baisse de la taxe, il est encore possible d'alimenter le fonds d'équilibre de la tâche pour CHF 112'000 en rapport à CHF 128'000 aux comptes 2017.

3.7 Résultat du financement spécial « Electricité »

Electricité

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	3 852 000.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	3 771 000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-81 000.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	-81 000.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	81 000.00
Résultat extraordinaire	CHF	81 000.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	0.00

Les fonds divers étant suffisamment dotés, nous avons décidé de ne pas faire de nouvelles attributions et au contraire nous avons fait un prélèvement de CHF 81'000 pour compenser la charge d'amortissement.

Nous avons toutefois versé la somme de CHF 245'000 à la caisse générale.

3.8 Résultat du financement spécial « Télé réseau »

Télé réseau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	465 000.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	453 000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-12 000.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	-12 000.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	12 000.00
Résultat extraordinaire	CHF	12 000.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	0.00

Le budget tient compte de l'intégration du Syten.

Dans la même optique que le service de l'électricité, nous n'avons pas fait d'attribution aux fonds du télé réseau et avons prélevé la somme de CHF 12'000 pour compenser la charge d'amortissement. Nous avons toutefois versé la somme de CHF 51'000 à la caisse générale.

4 Compte de résultats

4.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

		Budget		Budget		Comptes annuels	
		2019		2018		2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CHARGES							
30	Charges de personnel	5 828 820.00	-	5 729 650.00	10 000.00	5 868 783.90	152 549.26
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6 706 620.00	11 000.00	6 273 411.20	30 000.00	5 722 216.92	54 613.85
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 016 672.70	-	774 435.00	-	806 945.43	-
34	Charges financières	234 000.00	-	301 400.00	-	259 960.71	2 337.70
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	107 500.00	-	278 500.00	-	428 380.46	-
36	Charges de transfert	13 419 207.30	-	13 881 410.30	-	13 316 600.52	248 517.02
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	22 000.00	-	18 900.00	-	247 213.77	-
39	Imputations internes	1 015 000.00	-	793 720.00	-	736 878.95	-
3	TOTAL DES CHARGES	28 349 820.00	11 000.00	28 051 426.50	40 000.00	27 386 980.66	458 017.83
REVENUS							
40	Revenus fiscaux	282 000.00	11 448 000.00	191 000.00	11 082 533.00	2 482 733.15	13 449 891.80
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	7 125 031.00	-	6 986 871.20	16 293.90	7 409 327.70
43	Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	461 780.00	-	441 700.00	10 047.95	935 507.95
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	35 500.00	-	9 385.00	-	9 385.90
46	Revenus de transfert	-	7 355 502.30	257.30	7 924 509.30	56 000.00	6 881 342.37
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	902 000.00	-	810 000.00	-	600 232.19
49	Imputations internes	-	1 015 000.00	-	793 720.00	-	736 878.95
4	TOTAL DES REVENUS	282 000.00	28 342 813.30	191 257.30	28 048 718.50	2 565 075.00	30 022 566.86
CLÔTURE							
90	Clôture du compte de résultats	112 000.00	390 006.70	204 555.00	358 520.30	528 529.03	-
9	COMPTES DE CLÔTURE	112 000.00	390 006.70	204 555.00	358 520.30	528 529.03	0.00
TOTAL		28 743 820.00	28 743 820.00	28 447 238.80	28 447 238.80	30 480 584.69	30 480 584.69

Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes annuels 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1 665 500.00	368 800.00	2 097 060.00	1 385 660.00	2 120 175.60	916 776.56
	-	1 296 700.00	-	711 400.00	-	1 203 399.04
1 Ordre et sécurité publics, défense	1 246 700.00	627 500.00	758 200.00	607 671.00	713 235.47	682 036.85
	-	619 200.00	-	150 529.00	-	31 198.62
2 Formation	4 795 500.00	2 220 400.00	4 201 741.30	1 610 755.00	4 241 777.88	1 501 457.70
	-	2 575 100.00	-	2 590 986.30	-	2 740 320.18
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	1 915 920.00	910 388.30	1 748 141.20	744 886.20	1 726 286.17	779 162.49
	-	1 005 531.70	-	1 003 255.00	-	947 123.68
4 Santé	49 100.00	-	42 200.00	23 000.00	17 067.35	201.50
	-	49 100.00	-	19 200.00	-	16 865.85
5 Sécurité sociale	9 219 200.00	6 036 445.00	9 901 396.30	6 218 858.30	8 723 080.93	5 109 546.45
	-	3 182 755.00	-	3 682 538.00	-	3 613 534.48
6 Transports et télécommunications	1 470 200.00	410 000.00	1 396 635.00	359 750.00	1 424 302.56	294 618.35
	-	1 060 200.00	-	1 036 885.00	-	1 129 684.21
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 339 000.00	1 728 500.00	2 056 795.00	1 568 615.00	2 445 100.05	1 978 769.36
	-	610 500.00	-	488 180.00	-	466 330.69
8 Économie publique	3 898 650.00	4 097 000.00	3 832 000.00	3 948 200.00	3 884 659.82	4 085 873.70
	198 350.00	-	116 200.00	-	201 213.88	-
9 Finances et impôts	2 144 050.00	12 344 786.70	2 413 070.00	11 979 843.30	2 658 493.08	12 605 735.95
	10 200 736.70	-	9 566 773.30	-	9 947 242.87	-
TOTAL	28 743 820.00	28 743 820.00	28 447 238.80	28 447 238.80	27 954 178.91	27 954 178.91

5 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

5.1 Evaluations

La réévaluation des différents immeubles du patrimoine financier ne donne pas lieu à un changement significatif et donc pas de changement de valeur.

Etat des capitaux propres prévisibles

Capitaux propres au 1.12.2019		CHF	Changements intervenus pendant l'exercice 2019				Capitaux propres au 31.12.2019				
			Motifs de l'augmentation (+)	CHF	Motifs de la diminution (-)	CHF	CHF				
29	Capitaux propres	21'088'489		200'500		1'311'506	29	Capitaux propri	19'977'483		
290	Financements spéciaux	4'050'868	9010	Attributions aux FS, capitaux propres	112'000	9011	Prélèvement sur les FS, capitaux propres	93'000	290	Financements spéciaux	4'069'868
29002	FS «Traitement eaux usées»	847'907	9010.2		0	9011.2			29002	FS «Traitement eaux usées»	847'907
29003	FS «Gestion des déchets»	325'332	9010.3		112'000	9011.3			29003	FS «Gestion des déchets»	447'332
29004	FS «Electricité»	2'265'265	9010.4		0	9011.4		31'000	29004	FS «Electricité»	2'264'265
29005	FS «Télé réseau»	526'308	9010.50		0	9011.50		12'000	29005	FS «Télé réseau»	514'308
2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)		3890	Attributions extraordinaires		4350	Prélèvements extraordinaires		2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	0
293	Préfinancements	6'762'807	3893	Attributions aux préfinancements des capitaux propres	88'500	4893	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	828'500	293	Préfinancements	6'022'807
29300	Compte général	4'905'468			0			797'000	29300	Compte général	4'112'468
29302	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	1'686'403	3510	Idem	88'500	4510	Idem	35'500	29302	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	1'719'403
29304	Electricité - Utilisation rationnelle de l'énergie	1'909'936	3510	Idem	19'000	4510	Idem	0	29304	Electricité - Utilisation rationnelle de l'énergie	2'09'936
294	Réserve de politique financière	168'110	3894	Attributions aux réserves provenant d'amortissements supplémentaires,	0	4894	Prélèvements sur réserves provenant d'amortissements supplémentaires,	0	294	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	168'110
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	5'446'729	3896	Attributions à la réserve liée à la réévaluation	0	4896	Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	0	296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	5'446'729
29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	5'446'729			0			0	29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	5'446'729
29601	Réserve de fluctuation				0			0	29601	Réserve de fluctuation	0
299	Excédent/découvert du bilan	4'659'976	2990	Résultat annuel Excédents (+) Déficit (-)	0			390'006	299	Excédent/découvert du bilan	4'269'970

5.2 **Commentaire des évaluations**

5.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

Le fonds de gestion des déchets est alimenté.
Etant donné l'état de tous les autres fonds, il a été décidé de ne pas faire d'attributions, mais bien au contraire d'utiliser nos fonds.

5.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

Aucune réserve constituée

5.2.3 Préfinancements (GM 293)

Les fonds enregistrent les attributions, respectivement les prélèvements

5.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

Pas de modification prévue

5.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

Pas de correction prévue

5.2.6 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

L'excédent de bilan est réduit du montant de l'excédent des charges de l'exercice, soit CHF 390'007

6 Proposition du conseil communal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux : 1.65% dès le 1.1.2012
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière : 1.2‰
- c) Amortissement du patrimoine administratif existant lors du passage du MCH1 au MCH2 de manière linéaire, pendant 16 ans, à un taux de 6.25%.
- d) Approbation du budget 2019, qui se compose comme suit:

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	27 323 820.00	27 045 813.30
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	278 006.70
Compte général	CHF	21 396 320.00	21 006 313.30
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	390 006.70
FS Alimentation en eau	CHF	142 000.00	142 000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	-
FS Traitement eaux usées	CHF	955 500.00	955 500.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	-
FS Gestion des déchets	CHF	513 000.00	625 000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	112 000.00	-
FS Electricité	CHF	3 852 000.00	3 852 000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	-
FS Téléseau	CHF	465 000.00	465 000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	-

Il est proposé au Conseil général d'approuver le budget.

La Neuveville, le 5 novembre 2018

Conseil Municipal

Roland Matti
Le Maire

Vladimir Carbone
Le Chancelier

Jean-Philippe Devaux
Conseiller

Didier Honsberger
Adm. des Finances

7 Approbation du budget

Le Conseil général a approuvé le budget 2019 en date du 05.12.2018 conformément à la proposition du conseil communal du 05.11.2018.

La Neuveville, le 6.12.2018

Nom de l'organe compétent pour approuver le budget

Jean-Philippe Ammann
Président

Vladimir Carbone
Chancelier